



Collectif Plein Air

Adresse web : www.collectifpleinair.eu

Secrétariat : Alsace Nature 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg

Observations reçues le 2 mai 2019 à
23h37
concernant l' enquête publique SCEA
DUTERTRE à PITGAM
du 1er avril au 3 mai 2019

Monsieur François Yoyotte-Husson
Commissaire enquêteur
Mairie
59284 Pitgam

Objet : enquête publique SCEA Dutertre

Strasbourg le 2 mai 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre collectif est un collectif informel présent dans sept Régions, établissant des échanges entre opposants à des élevages industriels et en soutien à des élevages alternatifs respectueux des animaux, de l'environnement et du bien-être humain. Nous intervenons dans votre enquête publique parce que les enjeux dépassent de très loin le niveau local et même régional. Un industriel belge de la volaille en lien avec le plus grand acteur français de l'alimentation animale industrielle (connu pour son manque d'égards envers les poules¹) s'associe pour des économies d'échelle qui détruisent les emplois de la filière œufs avec un mode de production de masse non durable. En effet, après avoir, à mauvais escient, investi dans les cages batteries, la filière des œufs s'engage dans une nouvelle dérive. C'est une dérive et un gâchis insoutenable. Cette production de masse constitue une distorsion de concurrence extrêmement dévastatrice envers tous les agriculteurs qui préfèrent élever des poules dans des conditions décentes et sincères relatives à l'étiquetage. Nous dénonçons la pression sur les prix de la grande distribution.

Mais peut-être que tout ce projet qui est soumis à enquête publique et qui vous est confié vous paraît correct et aux normes ? En effet, l'étude d'impact déroule bien les Meilleures Techniques Disponibles, mais cette usine à gaz ne fait que camoufler une réalité insoutenable. Le document de référence européen « BREF Elevage intensif porcs et volailles » définit les MTD selon une méthode qui est adaptée à des processus industriels physico-chimiques mais pas à du vivant sensible. Une MTD n'est d'aucune manière un critère d'acceptabilité sociétale.

¹ Prenons l'exemple du poulailler de Branges (71) qui a fermé suite à une action de L214.



L'étude d'impact déroule certes aussi les normes minimales de protection des poules pondeuses. Il ne s'agit pas de 'normes bien-être' (cela n'existe pas), mais bien de normes minimales, loin du bien-être. L'objectif de toutes ces normes est d'impulser de modestes progrès (portant sur des aspects médiatisés) sans perturber la production industrielle.

Comme vous le savez probablement, la législation française des ICPE ne permet pas l'application de la législation de protection animale lors des procédures d'autorisation des ICPE d'élevage, ceci en vertu de la séparation des juridictions. Alors que le même Service vétérinaire est responsable des installations classées et de la protection animale, la protection animale reste hors sujet dans une procédure ICPE. C'est en soi un scandale. Nous observons régulièrement l'autorisation par les Préfets de grands élevages qui ne respectent pas les normes minimales. Il n'y a aucune incitation à un quelconque progrès. Les contrôles au titre de la protection animale ne concernent qu'un pour cent des élevages par an. Les sanctions en cas de non-conformité sont ridicules. Les discours quant au 'contrôle strict' ne sont que langue de bois.

Vous en avez la preuve dans votre dossier.

La norme impose une litière au sol de 250 cm² par poule. Or, le projet affirme à plusieurs reprises qu'il n'utilise pas de litière, sans commentaire.

Nous vous demandons d'explorer cette non-conformité significative.

Dans d'autres pays (par exemple Suisse), il est considéré que de laisser les poules gratter dans leurs seules fientes pose un problème d'hygiène. En Belgique par exemple, à ma connaissance le mot « litière » signifie « litière » et pas « fientes », pour les autorités compétentes.

Même en France... le vade-mecum de contrôle² de la protection et du bien-être des poules écrit explicitement en page 44 :

La litière doit être suffisamment profonde et composée de matériaux friables, tels que copeaux, paille, sable ou tourbe, permettant aux poules de satisfaire leurs besoins éthologiques (bains de poussière, grattage et picotage essentiellement).
En aucun cas, une "litière" composée des seules fientes des poules ne peut être considérée conforme.

Comment expliquez-vous que les autorités compétentes du département du Nord et la filière semblent l'ignorer ?

On va peut-être vous dire que la litière génère des poussières. Premièrement, cela varie selon le substrat utilisé. Deuxièmement le problème de la poussière démontre tout

² <https://agriculture.gouv.fr/les-vade-mecum-dinspection>



simplement à quel point il est indéfendable de faire vivre des animaux dans ces conditions de densité et de clausturation. Cela signifie aussi qu'on préfère économiser la ventilation, le chauffage et l'aliment, plutôt que d'assurer aux animaux une ambiance saine et une sortie au plein air.

Une thèse vétérinaire³ sur le suivi des établissements de poudeuses écrit en page 84 :

En pratique :

Il existe de nombreux matériaux utilisables en guise de litière dans une poussinière ou un bâtiment de ponte. Les poules ont tendance à préférer la paille de blé pour le grattage et le picotage, et à faire plus volontiers des bains de poussière dans une litière de tourbe [75]. Du sable peut aussi être utilisé. Les innovations sont régulières en ce qui concerne les litières : particulièrement absorbante, ou qui gonfle et s'épaissit au fur et à mesure de l'absorption de liquides, ou encore enrichie en huiles essentielles ou autres substances naturelles ayant des propriétés antiseptiques ...

Je note que Big Dutchman présente sur son site une vidéo sur ce type d'aménagement de volière (Natura Step) : les poules y ont accès à un jardin d'hiver (= parcours couvert). Ce sont les pratiques modernes et de bon sens ! L'accès à un jardin d'hiver serait un MINIMUM à assurer et à imposer, en cas de production avec l'étiquetage « 2 » de poules « élevées au sol ». Certains le font d'ailleurs, mais ils subiront la distorsion de concurrence d'une production bas de gamme comme celle prévue à Pitgam et mis en place par de Biest et Flandr'oeufs. Avec le concept de M. Dutertre d'un poulailler en deux étages il devient même impossible d'ajouter un jardin d'hiver des deux côtés du bâtiment. D'ailleurs le bâtiment est trop large pour permettre un bon accès au jardin d'hiver. Jamais voir et sentir le soleil et la pluie, jamais toucher la végétation naturelle ni la terre... de quel droit les producteurs privent-ils des êtres vivants de ces bienfaits élémentaires ?

Est-ce que le projet bénéficie d'aides publiques, de la PAC ou autres ? Est-ce que des dossiers de subvention sont en cours ? Notre demande est clairement qu'il n'y ait PAS UN CENTIME d'argent public pour cette filière d'œufs industriels.

Où seront abattues les poules de réforme, et avec quel cahier des charges pour le ramassage ? Pour quel usage et quelle destination ? L'Afrique ?

L'élevage créera très peu d'emploi. Au contraire : l'automatisation conduite à l'extrême pour des volumes industriels correspond à une destruction brutale du tissu social rural. C'est l'échec emblématique des politiques agricoles européennes, nationales et régionales.

³ Chloé Misslin : LE SUIVI D'ÉLEVAGE EN FILIÈRE POULE PONDEUSE : DE L'ACCOUVAGE À LA PRODUCTION D'ŒUFS, 2017



Le projet annonce une mortalité de 3 %, ce qui semble optimiste. Quelles sont les références ?

Le dossier est remarquablement discret sur les traitements vétérinaires, sauf à annoncer l'usage de perméthrine contre les ténébrions. C'est d'usage, mais pas anodin⁴.

Cet élevage concentrationnaire crée un contexte favorable à des abus et fraudes du genre de ce qu'on a connu avec le fipronil. De toute manière, il n'y a pas de transparence, seulement de la communication.

Nous ne manquerons pas de soulever les dérives de la filière œufs au niveau de la Commission européenne (l'exemple de Biest et Flandr'œuf à l'appui). Il n'est pas normal que l'Europe finance une politique agricole commune et des programmes de recherche sur le bien-être des poules pondeuses, et que nous nous retrouvions avec des implantations industrielles sans âme ni conscience, avec de mauvaises pratiques, même pas conformes aux normes minimales, et de plus destructeurs d'emplois.

Concernant l'impact environnemental et notamment les émissions d'ammoniac et de poussières nous demandons avec insistance

- Le calcul de la somme des émissions des élevages du secteur (dont le poulailler de Warhem !)
- Le calcul de l'azote qui se redépose sur les milieux naturels sensibles (Natura 2000...) à proximité et l'évaluation de l'impact sur la flore sensible – et le cas échéant l'interdiction des émissions qui auraient un effet eutrophisant.

Ces calculs sont la norme dans d'autres pays européens. La France ne sur-transpose nullement les directives européennes. La France est laxiste, ce qui induit ce type de dossier.

Les normes de qualité de l'air étant souvent dépassées dans la région, la contribution de l'ammoniac à la formation de particules fines et très fines est à prendre en compte (l'ammoniac se combine aux oxydes d'azote issus de la combustion en particulier du trafic routier). Il y a un problème de santé publique dans ce département. Dans un contexte de cumul d'émissions d'ammoniac provenant de nombreux élevages, quelle est cette contribution de l'ammoniac à la pollution diffuse par les particules fines ? Quelles sont les connaissances en matière d'impact sur la santé publique de la pollution de l'air par les particules, dans la Région Haut de France ? Ne faut-il pas tirer des leçons et arrêter l'implantation d'élevages industriels ?

⁴ Expertise collective de l'INSERM sur Pesticides et santé. <https://www.inserm.fr/information-sante/expertises-collectives/pesticides-effets-sur-sante>



Concernant les nuisances par les odeurs et la poussière au niveau local, nous ne pouvons pas croire aux affirmations rassurantes de l'étude d'impact qui prétend qu'il n'y en aurait pas. Le séchage des fientes n'a pas d'impact sur l'émission de poussières. Il faut mettre en œuvre d'autres techniques. Aussi, vu le nombre de poules, les émissions d'ammoniac restent considérables, même avec séchage. Evidemment cela se sentira aux alentours.

Le risque d'incendie ou d'explosion liés aux silos, à proximité de GRT Gaz, doit être pris très au sérieux.

La consommation d'énergie pour le séchage des fientes doit être transparente (comme le demande la Mission régionale d'autorité environnementale). Nous sommes dans la situation typique où la maîtrise des impacts environnementaux (ammoniac) de l'élevage concentrationnaire génère de nouveaux impacts (consommation d'énergie) et des gaspillages majeurs, tout en détruisant le tissu rural paysan et sans prendre en compte les besoins des animaux. C'est le cercle vicieux de l'absurde.

Il est difficilement concevable que le commerce des œufs puisse se permettre encore longtemps de faire l'amalgame et la confusion entre des modes de production respectueux des poules et des méthodes bas de gamme qui ne visent que les économies d'échelle. Lorsque nous demandions l'arrêt des cages, il y a 20, 15, 10 ans... la filière n'a pas voulu nous entendre et a investi dans les cages dites aménagées, ceci avec des subventions publiques : de l'argent public jeté par les fenêtres, pour générer de la souffrance animale irréversible. Maintenant la filière se lamente parce que les œufs de cage se vendent mal. Mais elle refait les mêmes erreurs, ou plutôt les mêmes ignominies : investir dans une production de masse au mépris de l'animal, au lieu de réorienter l'élevage vers le respect de l'animal, de l'environnement, de la santé, de l'emploi.

Nous soutenons les petits poulaillers mobiles avec des parcours arborés. La consommation de protéines animales doit baisser, le gaspillage s'arrêter.

Jetons encore un regard sur le Plan de filière Œufs, que vous trouvez sur le site du Ministère de l'agriculture⁵ :

Page 14 : Dans l'objectif de poursuivre la démarche d'amélioration continue du bien-être animal, les professionnels de la filière des œufs s'engagent à renforcer et déployer les travaux de recherche sur le bien-être des poulettes et des poules pondeuses.

⁵ <https://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres>



Il faudrait déjà qu'ils APPLIQUENT les connaissances disponibles notamment en matière d'éthologie et sur un élevage respectueux des poulettes ! CASDAR et ITAVI n'ont pas brillé par leur pertinence et anticipation.

Page 16 : Le CNPO, et plus tard l'interprofession élargie, s'engage à réfléchir aux conditions d'association des citoyens aux travaux interprofessionnels.

Il faudrait déjà respecter et donner suite à l'opposition des citoyens au modèle industriel présenté à Pitgam, au lieu de vouloir imposer ce que les citoyens refusent !

Nous sommes aussi très inquiets en raison de la régression en cours du droit de l'environnement, en ce qui concerne l'évaluation environnementale et la participation du public. Il est temps de montrer que les mots ont un sens.

En effet, le rôle de Commissaire enquêteur est d'améliorer la concertation et la participation du public, en intégrant l'écologie et le développement durable. Nous y tenons, et nous ne pensons pas qu'il se limite à réagir uniquement sur la base des normes minimales (c'est le rôle des autorités compétentes de veiller au respect des normes) ou des plaintes liées à des nuisances. La concertation et le développement durable doivent faire face à des dangers et des défis d'une autre portée et d'un autre niveau ! Aussi les questions éthiques ne peuvent pas être considérées comme étant hors sujet.

Donc nous pensons que nos réflexions sur le fond doivent peser en faveur d'un avis défavorable de votre part pour ce projet délirant et contre nature.

Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir nous écouter ainsi que les riverains concernés, et de donner votre avis en votre âme et conscience.

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations les meilleures,

Dr. Anne Vonesch



Vice-présidente d'Alsace Nature

Membre du directoire agriculture de France Nature Environnement

